

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

N° 212/2019

OBJET : Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la déchèterie de Cintegabelle / Lot 2 : Serrurerie, équipements, signalétique - Avenant n°1

L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la CAO rappelle que les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la déchèterie de Cintegabelle sont en cours et que l'entreprise Technegoce est le titulaire du lot 2 - serrurerie, équipements, signalétique.

Il souligne que, suite à des demandes du service Déchèterie du maître d'ouvrage, il a été décidé durant le chantier :

- de déplacer la cuve à huile prévue sur la dalle DEEE en bas de quai, à proximité du quai 1 en haut de quai. Ce déplacement est effectué pour garantir de meilleures conditions de sécurité et de propreté pour la dépose des huiles et afin de permettre au gardien d'avoir une meilleure vue et un meilleur contrôle sur cet équipement. Ce déplacement entraîne des modifications techniques sur la cuve mais également ses accessoires (toiture, système de remplissage...) et les équipements de sécurité à proximité.
- De remplacer les butées caoutchouc du lot 1 par 1 paire de butées en acier, pour éviter tout choc sur le contremur du quai 1 et garantir sa pérennité
- D'adapter la signalétique de la déchèterie, notamment en remplaçant les panneaux de signalétique en dibond 50x50 par des panneaux dibond 30x30 et en supprimant certains panneaux prévus.

Ces modifications techniques entraînent la création de prix nouveaux et ont un impact financier sur le montant du marché :

- Montant initial HT du marché : 69 225.85 € HT
- Montant de l'avenant 1 : 4 523.44 €
- Nouveau montant HT du marché : 73 749.17 €

Evolution du marché : + 6.53 %

Monsieur le Vice-Président demande au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1 au lot 2. Il précise que les membres de la CAO, lors de la séance du 26 novembre 2019, ont émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 031-200068807-20191203-212_2019-DE

Vu l'avis favorable de la CAO, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 du lot 2 du marché ci-dessus mentionné.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS